

PROCES VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE en date du LUNDI 10 JUILLET 2017

DATE de la CONVOCATION : 04 juillet 2017

NOMBRE de CONSEILLERS en EXERCICE : 32

NOMBRE de CONSEILLERS PRESENTS : 23

NOMBRE de VOTANTS : 25

A l'Ordre du Jour :

- 1) **Compétence TIC**
 - a. **Intervention de DS Consulting : présentation du projet de logo et de la charte graphique de la 4CPS**
- 2) **Compétence Aménagement de l'Espace**
 - a. **Présentation du rapport de la Commission Intercommunal d'Accessibilité 2016 – Document téléchargeable sur le lien suivant : <https://lc.cx/qYX9>**
- 3) **Compétence Environnement**
 - a. **Présentation du rapport annuel 2016 « Gestion des Déchets »**
 - b. **Lancement marché pour l'acquisition des sacs marqués pour 2018**
 - c. **Lancement d'un marché pour l'étude d'optimisation des tournées de collecte des ordures ménagères**
 - d. **Convention de mise à disposition d'un caisson de stockage des DEEE avec l'OCAD3E**
 - e. **Convention avec SUEZ - Stationnement véhicule déchèterie**
 - f. **Signature de l'acte d'acquisition du terrain de l'aire déchets verts de DEGRE**
 - g. **Règlement de service du SPANC**
- 4) **Compétence Sociale**
 - a. **Petite Enfance - Fonctionnement des Multi-accueils : Définition des critères d'attribution des places et jours de carence**
 - b. **Extension du multi-accueil à Sillé-le-Guillaume :**
 - **Contrat de maîtrise d'œuvre**
 - **Présentation et validation de l'avant-projet définitif**
 - c. **Centre social**
 - **Présentation par le Centre Social des demandes de subvention relatives au solde 2016 et au second semestre 2017**
 - **Augmentation du temps de travail des référentes familles**
 - **Désignation de membres du comité de suivi AVS**
 - **Organisation des mercredis**
- 5) **Affaires et questions diverses**

L'an deux mil dix-sept, le dix juillet à 19 heures 00, le Conseil de Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, légalement convoqué le 04 juillet 2017, s'est réuni à la salle de réunion du Pôle Intercommunal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël METENIER, Président,

Etaient présents : M. Vincent HULOT, M. Joachim BELLESSORT, Mme Nathalie THIEBAUD, Mme Ginette SYBILLE, M. Dominique AMIARD, M. Dominique GENEST, M. Sylvain LETOURNEAU, Mme Sonia MOINET, M. Christian DEVAUX, M. Rémy MAUBOUSSIN, M. Claude PORCHEL, suppléant de M. Jean LEBRETON excusé, M. Jean-Luc VIAU, suppléant de M. Daniel LEFEVRE excusé, Mme Emmanuelle LEFEUVRE, M. Maurice HAMELIN, Mme Nathalie PASQUIER-JENNY, M. Roger COCHET, Mme Maryvonne BLANCHARD suppléante de M. M. Joël BARRIER, M. Paul MELOT, M. Thierry DUBOIS, suppléant de Mme Françoise LEBRUN excusée, M. Gérard DUPONT, M. Alain HOPPIN, M. Joël METENIER, M. Eric POISSON, M. Michel BIDON, Mme Valérie LUNAZZI.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés avec suppléants : M. Jean LEBRETON, M. Daniel LEFEVRE, Mme Françoise LEBRUN

Absents excusés avec pouvoir : M. Patrice GUYOMARD ayant donné pouvoir à M. Sylvain LETOURNEAU
M. Guy BARRIER ayant donné pouvoir à M. Eric POISSON

Absents excusés : Mme Martine COTTIN - M. Joël GARENNE - M. Gérard GALPIN

Absents : M. Jean-Paul BROCHARD, Mme Claire PECHABRIER

M. Sylvain LETOURNEAU a été désigné secrétaire de séance

N°2017160DEL

OBJET : PRESENTATION DU PROJET DE LOGO ET DE LA CHARTE GRAPHIQUE DE LA 4CPS

Vu les deux propositions de logos pour la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé présentés par l'Agence DS Consulting,

Le conseil communautaire décide après délibération, de retenir par 18 voix pour la proposition n°1, 6 voix pour la proposition n°2 et 1 abstention, et charge l'Agence DS CONSULTING de poursuivre sa prestation.

PROPOSITION n°1 :



N°2017161DEL

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE 2016 (4C)

Vu l'article 46 de la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifié par l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014

Vu la présentation du rapport 2016 de la Commission Intercommunale d'Accessibilité au conseil communautaire.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le rapport d'activités 2016 de la Commission Intercommunale d'Accessibilité de l'ex communauté de communes de la Champagne Conlinoise joint en annexe de la présente délibération.

N°2017162DEL

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 DU SERVICE « GESTION DES DECHETS »

La loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement prévoit qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers doit être présenté avant le 30 juin suivant la clôture de l'exercice.

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif à la présentation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné,

Vu la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour 2016,

Le conseil communautaire, décide à l'unanimité, après délibération, d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers 2016 *joint à la présente délibération*.

N°2017163DEL

OBJET : ACQUISITION DES SACS MARQUES POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DANS LE CADRE DE LA REDEVANCE INCITATIVE 2018

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et les décrets du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics et aux marchés de défense ou de sécurité, pris en application de l'ordonnance,

Vu la proposition de cahier des charges pour l'acquisition de sacs marqués dans le cadre de la collecte des ordures ménagères en redevance incitative sur l'ensemble du territoire de la 4CPS,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité après délibération de valider le cahier des charges pour l'acquisition des sacs marqués pour 2018 tel que présenté, et de lancer une consultation dans le cadre d'un marché en procédure adaptée.

N°2017164DEL

OBJET : Lancement d'un marché pour l'étude d'optimisation des tournées de collecte des ordures ménagères

Vu la proposition d'étude d'optimisation sur le territoire de l'ex CCPS en vue de restructurer et optimiser les circuits de collecte des ordures ménagères résiduelles existants,

Vu la proposition de cahier des charges relatif à l'étude d'optimisation des tournées de collecte des ordures ménagères,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité après délibération de valider le cahier des charges pour réaliser une étude d'optimisation des tournées de collecte des ordures ménagères sur le nouveau territoire intercommunal, et de lancer une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée.

Les crédits sont inscrits au budget annexe Gestion des Déchets.

OBJET : CONVENTION de MISE à DISPOSITION d'un CAISSON de STOCKAGE des DEEE avec l'OCAD3E

Vu la convention avec l'Eco-organisme en charge de la collecte et du traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (OCAD3E) a été validée mi-mai.

Considérant la proposition de mise à disposition d'un caisson de stockage par L'OCAD3E à la déchèterie intercommunale de Sillé le Guillaume,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention à intervenir avec l'Eco organisme dans le cadre de la mise à disposition d'un caisson de stockage des DEEE à la déchèterie de Sillé le Guillaume

OBJET : CONVENTION MISE A DISPOSITION EMPLACEMENT PARKING AVEC SUEZ

Considérant que SUEZ RV Normandie est attributaire du marché de collecte n° CCCCP5 2016-01, lot n°1 « Vidage des colonnes, regroupement du verre et envoi des autres matériaux vers un centre de tri » pour le compte de la 4CPS,

Vu le projet de convention établi entre la 4CPS et SUEZ RV Normandie dans le cadre de la mise en œuvre de ce marché afin de définir les conditions dans lesquelles SUEZ RV Normandie est autorisé à occuper un emplacement mis à disposition par la 4CPS à la déchèterie de Sillé-le-Guillaume à la benne de collecte appartenant à SUEZ. En contrepartie de l'occupation de cet emplacement, SUEZ RV Normandie s'engage à verser une redevance mensuelle de 120 € à la 4CPS.

Vu le marché de collecte sélective avec SUEZ Normandie prenant effet au 1er mars 2017 pour une période de deux ans renouvelable deux fois un an,

Vu la convention proposée par SUEZ Normandie portant sur la mise à disposition d'un emplacement de parking pour leur benne de collecte,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité après délibération d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'un emplacement de parking pour une benne de collecte et tous les documents s'y rapportant, moyennant une redevance mensuelle de 120€.

OBJET : SIGNATURE ACTE ACQUISITION TERRAIN AIRE DECHETS VERTS DE DEGRE

Considérant l'achèvement des travaux de l'aire de dépôt de déchets verts située à Degre sur un terrain communal et le bornage définitif pour formaliser l'emprise définitive du site, l'acquisition du terrain par la Communauté de Communes peut ainsi être finalisée,

Vu les parcelles appartenant à la Commune de DEGRE faisant l'objet de la cession :

1°/ Un terrain à usage de plate-forme de déchets verts , cadastré Section ZV numéro 20, Lieudit « Pré de l'Arche », d'une contenance de 18a 11ca

2°/ Et la moitié indivise de la parcelle cadastrée Section ZV numéro 21, Lieudit « Pré de l'Arche », d'une contenance de 00a 90ca.

Considérant que l'acquisition est réalisée moyennant le prix de QUINZE (15,00 EUR) pour tout prix. Les frais d'acte étant à la charge de la Communauté de communes.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité après délibération :

1. D'autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à signer l'acte d'acquisition des parcelles ZV n° 20 et 21 au lieudit « Pré de l'Arche » à DEGRE, d'une contenance totale de 19a01ca au prix de quinze euros

(15€) et tous documents se rapportant à cette acquisition, aux conditions évoquées et en outre à toutes celles qu'il jugera convenables.

2. De désigner l'Office Notarial d'AIGNE, 2 rue du Lavoir, pour régulariser les actes nécessaires à la réalisation de l'opération. Les frais d'acte seront supportés par la Communauté de Communes.

N°2017168DEL

OBJET : REGLEMENT DE SERVICE DU SPANC

Vu les règlements du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) existants sur les territoires des deux communautés de communes avant la fusion,

Considérant la fusion de la 4C et de la CCPS au 1^{er} janvier 2017,

Vu la proposition d'harmoniser certains points figurant dans le règlement du SPANC et d'approuver un seul règlement,

Vu le projet de règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé présenté à l'assemblée délibérante,

Le Conseil communautaire, décide à l'unanimité, après délibération, d'approuver le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif *joint en annexe de la présente délibération* qui entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2017, abrogeant les règlements adoptés antérieurement.

N°2017169DEL

OBJET : FONCTIONNEMENT DES EAJE INTERCOMMUNAUX

Vu les propositions de la commission sociale concernant les modalités de fonctionnement des établissements d'accueil des jeunes enfants intercommunaux sur le territoire,

Vu les préconisations de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité après délibération :

1. D'approuver les critères d'attribution de places suivants pour l'entrée en Multi-Accueil, à savoir qu'une « priorité » sera accordée :
 - a) Aux familles habitants le territoire de la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé
 - b) Aux familles travaillant sur le territoire de la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé

Seront également pris en compte pour l'attribution d'une place :

- a) L'adaptation de la demande au fonctionnement du service (places disponibles, équilibre des âges...)
 - b) L'appréciation de la situation familiale dans sa globalité (ex : frère ou sœur déjà inscrit, insertion professionnelle, travail des deux parents, grossesse multiple, situation sociale particulière, etc.)
 - c) La date de la demande d'inscription
2. D'autoriser les établissements d'accueil du jeune enfant à ne pas pratiquer de jours de carence en cas de maladie de l'enfant, dans la limite d'un nombre de jour d'absences autorisées fixé à 3 jours par mois (soit 12 jours maximum pour l'année) sur présentation d'un certificat médical.

OBJET : CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE EXTENSION MULTI ACCUEIL SILLE LE GUILLAUME

Vu le projet d'extension de l'Espace Petite Enfance situé à Sillé-le-Guillaume

Vu la proposition d'honoraires du Cabinet A3DESS de la Ferté Bernard,

Vu le plan de financement prévisionnel du projet présenté,

Considérant que le montant des honoraires de l'architecte s'élève à la somme de 19 500 € Hors Taxes pour une mission complète de maîtrise d'œuvre,

Le conseil communautaire décide après délibération par 24 voix pour et 1 abstention :

- d'approuver la proposition d'honoraires présentée par le cabinet d'architectes A3DESS de la Ferté Bernard dans le cadre de l'extension du Bâtiment Petite Enfance à Sillé le Guillaume,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet d'architecture A3DESS

Les crédits ont été inscrits au budget primitif 2017

OBJET : EXTENSION DU MULTI ACCUEIL à SILLE le GUILLAUME : AVANT-PROJET DEFINITIF

Vu le projet d'extension de l'Espace Petite Enfance situé à Sillé-le-Guillaume

Vu l'avant-projet définitif présenté par le cabinet A3DESS,

Vu le plan de financement prévisionnel du projet présenté

Considérant le montant prévisionnel des travaux qui s'élève à la somme de 133 300€ Hors Taxes et 26 000€ Hors Taxes pour les aménagements extérieurs au stade de l'avant-projet définitif,

Le conseil communautaire décide après délibération par 24 voix pour et 1 abstention d'approuver l'avant-projet définitif présenté dans le cadre du projet d'extension de l'Espace Petite Enfance situé à Sillé-le-Guillaume tel que proposé et à demander à l'architecte de réaliser la phase projet.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CENTRE SOCIAL Marie Louise Souty - SOLDE 2016

Vu la subvention de fonctionnement allouée au Centre Social en 2016 par la communauté de communes de la champagne conlinoise,

Vu le bilan comptable 2016 du Centre Social Marie-Louise Souty à CONLIE,

Vu le rapport du commissaire aux comptes,

Vu la demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 22 920€ présentée par le Centre Social en vue d'équilibrer les actions liées au CEJ 2016, au pilotage du Centre Social et aux actions collectives familles,

Vu les conventions Contrat Enfance Jeunesse et Animation de la Vie Sociale liant la communauté de communes au Centre Social,

Le conseil communautaire décide après délibération par 23 voix pour et 2 abstentions d'octroyer une subvention exceptionnelle de 22 920 euros au Centre social afin d'équilibrer les comptes des actions du Contrat Enfance Jeunesse, de l'animation collective famille et du pilotage pour l'exercice 2016.

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT au CENTRE SOCIAL Marie-Louise Souty - SECOND SEMESTRE 2017

Vu la délibération du conseil communautaire octroyant une subvention de fonctionnement d'un montant de 118 960.70 euros pour le premier semestre 2017,

Vu le budget prévisionnel 2017 actualisé,

Vu la demande de subvention de fonctionnement du Centre Social pour le second semestre 2017 s'élevant à 105 000€,

Le conseil communautaire décide après délibération par 23 voix pour et 2 abstentions

- d'octroyer une subvention de fonctionnement d'un montant de 105 000 euros au Centre social Marie-louise Souty pour le second semestre 2017. Le versement se fera par mensuellement (1/6è).

- d'autoriser le Président à signer la convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement avec le Centre social.

Les crédits ont été inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2017 du budget général.

OBJET : DESIGNATION DE MEMBRES AU COMITE DE SUIVI AVS DU CENTRE SOCIAL A CONLIE

Considérant que dans le cadre de la convention Animation de la Vie Sociale (AVS) signée entre la CAF, le Centre social et la Communauté de communes, deux conseillers communautaires (en plus du Président et de la Vice-Présidente) doivent être désignés pour faire partie du comité de suivi AVS.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité après délibération de désigner deux conseillers communautaires au Comité de suivi Animation de la Vie Sociale du Centre Social Marie-Louise Souty de CONLIE, en plus du Président et de la vice-présidente en charge des actions sociales. Sont désignés :

1. Mme Ginette SYBYLLE
2. M. Christian DEVAUX

OBJET : CONVENTION DE SOUS-OCCUPATION PARCELLE DE LA FORET DE SILLE LE GUILLAUME

Vu la convention de sous-occupation de parcelles de la forêt domaniale de Sillé-le-Guillaume, anciennement « Aux Gourmets de la Forêt », entre la 4CPS et M. Mickaël TELLIER, domicilié « La Frête » à Rouez en Champagne,

Vu que ce terrain est destiné à l'implantation d'un commerce de locations de rosalias, vélos et trotinettes sur un terrain d'une superficie de 795m²,

Considérant que la durée de sous occupation est consentie pour la période du 11 juillet 2017 au 31 décembre 2019,

Vu le montant de la redevance annuelle fixée à 1 161,61€, payable avant le 30 novembre, révisable le 1^{er} janvier de chaque année sur la base de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction du 1^{er} trimestre de l'année n par rapport à l'année n-1,

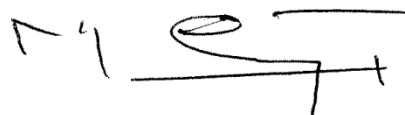
Le conseil communautaire décide à l'unanimité après délibération d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention de sous-occupation d'une parcelle de 795m² de la forêt domaniale de Sillé le Guillaume avec M. Mickaël TELLIER comme proposé.

Dél. N° 2017160DEL
Dél. N° 2017161DEL
Dél. N° 2017162DEL
Dél. N° 2017163DEL
Dél. N° 2017164DEL
Dél. N° 2017165DEL
Dél. N° 2017166DEL
Dél. N° 2017167DEL
Dél. N° 2017168DEL
Dél. N° 2017169DEL
Dél. N° 2017170DEL
Dél. N° 2017171DEL
Dél. N° 2017172DEL
Dél. N° 2017173DEL
Dél. N° 2017174DEL
Dél. N° 2017175DEL

L'ordre du jour étant épuisé, M. Joël METENIER, Président, lève la séance à 22 Heures 00.

Vu pour être affiché le 17 juillet 2017 conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président,
Joël METENIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Joël Metenier', written in a cursive style.